

C'est à l'occasion d'un déplacement en Auvergne que le président de la République a présenté les mesures en faveur de « l'égalité des chances » des jeunes issus de milieux défavorisés.



« Lorsqu'on n'a pas le même capital de départ, on n'a pas les mêmes chances »

Emmanuel Macron, président de la République

Donner à chaque élève toutes les chances de réussir

En ce début d'année scolaire, le déplacement du chef de l'État, du ministre de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports, accompagnés de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et de la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, avait pour objectif de promouvoir les dispositifs en faveur de l'égalité des chances.

• La relance de l'apprentissage

C'est dans un contexte de crise sanitaire, qui impacte fortement le marché de l'emploi, et en particulier l'insertion des jeunes, qu'Emmanuel Macron souhaite impulser l'apprentissage. Le président promet « *des primes et des exonérations de charges* » pour les entreprises qui embaucheront des jeunes. Des mesures qui arrivent en complément de celles mises en place début juin pour la [relance de l'apprentissage](#) [1] avec une aide à l'embauche de 5 000 € pour les mineurs et de 8000 € pour les majeurs jusqu'au 28 février 2021.

• Une nouvelle dynamique pour les "Cordées de la réussite"

Aussi, pour tenter d'inverser la balance, Emmanuel Macron a promis que le dispositif « [cordées de la réussite](#) [2] » aidant les jeunes à accéder à l'enseignement supérieur et aux filières sélectives passerait de 80.000 à 200.000 places.

« Cette nouvelle cordée de la réussite, nous allons la passer de 80.000 aujourd'hui à 200.000 (places), avec ce système de bourses, avec le renforcement des moyens que nous allons mettre en place, pour permettre d'identifier, dès la quatrième, des jeunes et de les emmener jusqu'à l'après-baccalauréat », a déclaré le Président. « C'est un formidable levier, par l'éducation et l'accès jusqu'au supérieur, d'égalité des chances, avec aussi un lien permanent avec l'entreprise », a-t-il fait valoir.

• Les campus d'excellence :

Le Président a aussi confirmé que le nombre d'internats d'excellence, destinés à aider les jeunes issus de milieux défavorisés ou vivant loin de l'offre scolaire, passerait d'un peu moins d'une quarantaine actuellement à « un par département » d'ici à la rentrée 2022. « Nous avons aujourd'hui un peu moins d'une quarantaine d'[internats d'excellence](#) [3]. D'ici à la rentrée 2022, nous allons porter ce chiffre à un internat d'excellence par département », a affirmé Emmanuel Macron.

Le label Campus des métiers et des qualifications permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue, qui sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

Trois grandes catégories d'internat sont annoncées : les résidences à thèmes, les nouveaux internats d'excellence de quartiers et les internats du campus pro

- Focus sur les internats d'excellence dans les quartiers pour les jeunes de l'éducation prioritaire

La politique engagée en 2008 en faveur des internats d'excellence au service des publics de l'éducation prioritaire et des territoires urbains sera relancée, en la précisant et l'actualisant dans ses objectifs, ses publics, ses contenus, ses implantations territoriales, ses modalités de sélection.

La relance des internats d'excellence s'appuiera sur un pilotage national et territorial permettant de créer un réseau, une marque, une offre cohérente et attractive. Il s'agit de faire de l'internat d'excellence "une promesse de réussite scolaire grâce à une offre pédagogique et éducative ambitieuse et un accompagnement personnalisé renforcé.

La motivation de l'élève, quelle que soit ses capacités, pour le projet d'internat d'excellence et la qualité forte de l'apport éducatif et pédagogique, doivent être les fils directeurs des nouveaux internats d'excellence.

Les internats d'excellence pourront être créés dans ou à proximité des établissements scolaires des quartiers, avec une politique d'affectation par projet solidement organisée et conduite.

La possibilité d'intégrer ces internats d'excellence dans les futures "cités éducatives" est envisagée.

Emmanuel Macron a également annoncé une nouvelle impulsion pour les différents dispositifs mis en place depuis 2017, comme :

- le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les quartiers prioritaires,
- l'aide aux stages pour les élèves de 3ème
- l'école ouverte

Cet été 2020 le dispositif "École ouverte" s'est déployé dans tous les territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques afin de permettre aux élèves du CP à la terminale de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs avec une attention

particulière aux lycées professionnels.

Il faut que chacun ait « *la place qui lui revient en fonction de son mérite et pas de son origine* », a-t-il défendu.

Emmanuel Macron, Président de la République

Type d'actualites: [Information générale](#) [4]

Dates: Lundi 28 septembre 2020 - 09:30

Thématiques: [Emploi, Insertion, Formation](#) [5]

[Education](#) [6]

Publié le 28 septembre 2020

URL de la source (modifié le 30/09/2020 - 15:16): <https://irev.fr/actualites-0/de-nouvelles-mesures-pour-legalite-des-chances>

Liens

[1] <https://www.lavoixdunord.fr/761424/article/2020-06-04/l-aide-l-embauche-d-apprentis-fortement-augmentee-jusqu-au-28-fevrier-2021>

[2] <http://www.cordeesdelareussite.fr/>

[3] <https://www.20minutes.fr/societe/2128675-20170908-comment-jean-michel-blانquer-veut-revitaliser-internats>

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/4316>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3682>

[6] <https://irev.fr/taxonomy/term/3681>